



## ERDF Accueil Distributeur

### Coordonnées :

Pour les particuliers :

 09 69 32 18 41

Pour les professionnels :

 09 69 32 18 42

## DDPP du Calvados (Direction Départementale de la Protection des Populations)

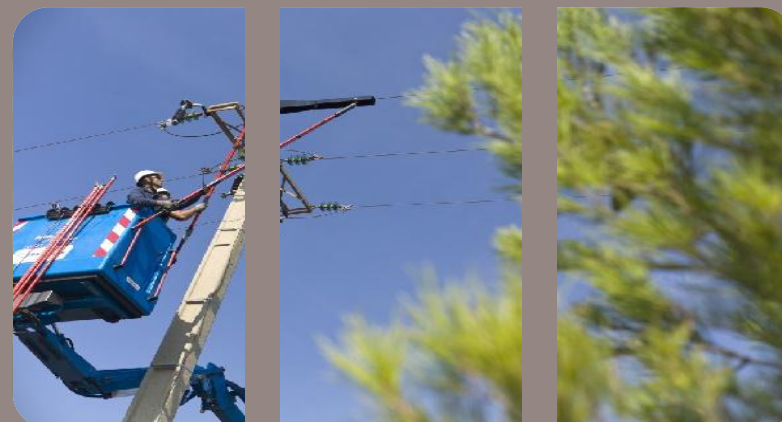
### Coordonnées :

6 Boulevard du Général Vanier - CS 95181  
14070 CAEN CEDEX 5

 02 31 24 98 60

Fax : 02 31 24 98 02

Mail : [ddpp@calvados.gouv.fr](mailto:ddpp@calvados.gouv.fr)



## Démarchage Frauduleux *Une vigilance permanente*

Suite à des réclamations de clients et grâce aux alertes transmises par les collectivités locales, la Délégation Territoriale ERDF dans le Calvados constate que des entreprises ou des individus utilisent son nom, voire son logo, pour du démarchage commercial parfois frauduleux.



Jacques MAHÉ  
Délégué Territorial

« La Délégation Territoriale ERDF dans le Calvados vous informe qu'elle n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, etc.) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou de production.

Certains d'entre vous ont déjà eu le bon réflexe de contacter ERDF pour contrôler la légitimité de ces démarchages.

Pour continuer dans cette optique, voici quelques informations clés pour identifier et réagir face au démarchage frauduleux. »

|||| De manière générale, ERDF ne procède à aucune démarche de nature commerciale, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire de partenaires.

|||| En cas d'intervention à domicile, tout client peut demander au technicien d'ERDF sa carte professionnelle.

|||| S'informer sur l'entreprise et ses tarifs et demander un devis détaillé préalablement à tout engagement.

|||| Comparer les prix proposés avec ceux pratiqués par la concurrence.

|||| Se renseigner et se donner le temps de la réflexion.



## Exemples de démarchage frauduleux

|||| Des habitants sont démarchés par téléphone par une société se réclamant d'ERDF pour vérifier leur compteur électrique, proposer un compteur Linky...

|||| Un riverain est victime de faux élagueurs, passés facturer les habitants après le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'ERDF.

|||| Périodiquement, des clients sont démarchés par téléphone ou à domicile par des entreprises qui se réclament d'ERDF et vont jusqu'à utiliser son logo pour vendre des prestations (installation de panneaux photovoltaïques, diagnostics énergétiques...).



## SOLLICITER LA DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) Coordonnées au dos

En cas d'enfreinte au droit de la consommation, de pratiques de démarchage à domicile suspectes ou illégales.

Des enquêtes peuvent être diligentées sur signalement et/ou plainte, en cas de :

- ❖ Non respect des règles encadrant le démarchage à domicile \*,
- ❖ Soupçons ou tromperies sur l'identité de l'entreprise, de la personne (refus de présenter une carte professionnelle, utilisation trompeuse de logos, marques, labels...).

D'autres interlocuteurs existent tels que les associations de consommateurs...

\* articles L121-21 à 121-33 du Code de la Consommation

## PORTER PLAINTE

Si vous êtes victime

Déposez plainte au commissariat de police ou gendarmerie la plus proche.

- ❖ En cas de tentative d'escroquerie, d'effraction de domicile, de vol...
- ❖ Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession : références des personnes à l'origine du démarchage, carte de visite, coordonnées, numéro de plaque d'immatriculation...  
Tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'entreprise.